

ÉLABORER UN PROGRAMME DE CADENASSAGE

À la fin de la formation, le participant sera en mesure d'appliquer ou de superviser les étapes à suivre pour élaborer et implanter un programme de cadenassage.

Clientèle: Membres du comité de santé et de sécurité, superviseurs, travailleurs de la maintenance et toute personne impliquée dans l'élaboration et l'implantation d'un programme de cadenassage et dans la préparation des fiches de cadenassage.

Durée: 3 h

Approche pédagogique :

Exposé théorique à l'aide de support média, échanges et discussions, exercices en groupe et individuels.

Information supplémentaire :

- Ce cours est admissible aux crédits d'impôts pour la formation d'Emploi Québec.
- Cette formation répond aux requis du Règlement de la santé et de la sécurité du travail.
- À la suite de cette formation, votre conseiller peut vous accompagner pour mettre en place le programme de cadenassage de votre entreprise ainsi que former vos travailleurs avec la formation *L'application du cadenassage*.

Objectifs généraux Au terme de la formation, le participant sera en mesure de...

- Reconnaître l'importance du cadenassage
- Se familiariser avec la réglementation associée au cadenassage
- Se familiariser avec les étapes requises pour mettre en place un programme de cadenassage
- Reconnaître la complexité des autres méthodes de contrôle des énergies

Sommaire du contenu

- Revue d'accidents potentiels et des zones dangereuses
- Causes de démarrage accidentel
- Utilité du cadenassage comme moyen de prévention
- Références, lois et règlements
- Définition du cadenassage
- Revue des tâches requérant le cadenassage
- Étapes de réalisation d'un programme de cadenassage
- Étape 1 : Se préparer
- Étape 2 : Inventorier les équipements à appliquer une procédure de cadenassage
- Étape3 : Identifier les sources d'énergie et les points d'isolement
- Étape 4 : Rédiger une procédure générale et les fiches de cadenassage
- Étape 5 : Acquérir et organiser le matériel
- Étape 6 : Rédiger le programme
- Phase d'implantation du cadenassage
- La formation et information
- Le maintien du programme
- Revue de certaines exceptions : tâches pour lesquelles il n'est pas possible de cadenasser
- Autres moyens ou méthodes à utiliser pour effectuer ces tâches de façon sécuritaire
- Exigences du RSST (articles 188.4, 189.1 et 188.2)
- Importance de l'appréciation du risque pour documenter les exceptions

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en gestion de la prévention.

www.multiprevention.org 2020